Vitriolée au lit par sa femme jalouse

UN BELGE EST EN DANGER DE MORT

Les époux Van B... exploitent une blanchisserie de linge, rue du Pasteur, à Anderlecht. Ils vivent en mésintelligence. Depuis quelque temps, Mme Van B... prétendait que son mari avait pour maîtresse une de leurs anciennes ouvrières, qu'il avait enlevé de leur ménage plusieurs meubles donnés à cette maîtresse avec laquelle il avait l'intention d'aller s'installer à Liège.

Mercredi matin, vers 7 heures, pendant que le mari dormait encore, la femme s'approcha du lit et versa sur le dormeur le contenu d'un flacon de vitriol qu'elle s'était procuré la veille chez un droguiste du faubourg. Et tandis que de malheureux se tordait sur son lit, en proie à d'épouvantables souffrances et en poussant des cris déchirants, la blanchisseuse alla se constituer prisonnière au commissariat de police de la rue Raphaël. Elle raconta à l'officier de service ce qui venait de se passer, ajoutant que c'était la jalousie qui l'avait poussée au crime. La vitrioleuse fut immédiatement arrêtée. L'officier de police se rendit rue Pasteur, accompagné d'un médecin. La maison était remplie de voisins accourus au cri de la victime. Le médecin éloigna ces gens de bonne volonté et donna les soins au malheureux, lequel est horriblement brûlé au visage, dans le cou et à la poitrine. Les deux yeux paraissent irrémédiablement perdus. Le pauvre homme a été transporté à l'hôpital où son état a été jugé comme étant des plus graves.

Une heure plus tard, la vitrioleuse était mise à la disposition du procureur du roi. Interrogée par M. Thomas, juge d'instruction, elle a maintenu et confirmé les déclarations qu'elle avait faites à la police.

Elle a été écrouée à la prison de Forest.

La vente Landru n'a pas fait recette

ELLE N'A RAPPORTÉ QUE 1.614 FRANCS

Paris, 19 mai. — Les meubles de Landru ont été vendus aujourd'hui aux enchères publiques. Le mobilier, en très mauvais état, a été vendu en grande partie à des brocanteurs, pour une somme totale de 1,614 francs. Le poêle en fonte et de forme carrée a trouvé amateur pour 25 francs, sur une mise à prix de 5 francs.

L'assassinée et le sourd-muet

L'INFIRME TUA-T-IL ?

Le parquet de Tournai s'occupe en ce moment d'un crime mystérieux. Depuis environ cinq mois, un colporteur sourd-muet, de Leuze, Léon M..., 47 ans, était l'amant d'une veuve quadragénaire.

Il y a quelques jours, vers midi, le sourd-muet alla quérir les voisins de la veuve. Il leur fit comprendre que celle-ci était morte. On le suivit et, en effet, on découvrit le cadavre de la veuve L..., sur son lit. La chambre était bouleversée ; il y avait des traces de pétrole sur le plancher et la morte portait des traces de brûlures à la tête. Le sourd-muet expliqua par signes que sa maîtresse avait été victime d'un accident : elle avait été tuée par l'explosion d'une lampe à pétrole.

Or, les voisins avaient aperçu le sourd-muet dans la maison de la veuve dès six heures du matin, ce qui faisait croire qu'il y avait passé la nuit.

Le médecin de l'état-civil refusa le permis d'inhumation et le parquet fit arrêter le sourd-muet. L'autopsie révéla que la veuve L... avait été étranglée. Les médecins légistes relevèrent des traces d'ongles au cou et des traces de suffocation à la gorge. Quant aux brûlures de la tête, elles avaient été produites après la mort. Le sourd-muet portait également au visage des coups d'ongle, ce qui semblait établir qu'il avait dû soutenir une lutte.

Confronté avec les témoins, Léon M... se trouva en contradiction avec eux. Tandis qu'il prétend être arrivé dans la maison à 8 heures du matin, les témoins persistent à déclarer l'avoir vu à 6 heures.

Cependant l'interrogatoire de l'infirme offrait de grandes difficultés, car, chose rare, il ignorait les signes classiques, l'alphabet des sourds-muets. Il avait une mimique spéciale, absolument personnelle.

Pour éviter toute fausse interprétation dans les gestes et les signes du prisonnier, le parquet de Tournai, vient de l'envoyer, sous la surveillance de deux gendarmes, au parquet de Bruxelles pour y être interrogé à nouveau, par l'intermédiaire d'un professeur de l'Institut des sours-muets de Woluwe-Saint-Lambert. Cet interrogatoire a eu lieu mercredi matin. Léon M... fait comprendre qu'en arrivant chez la veuve il l'avait trouvée morte dans sa chambre. Il aurait relevé le cadavre et l'aurait déposé sur le lit. Au même instant, il aurait vu, par les fenêtres, trois hommes, qu'il ne put dévisager, escalader le mur du jardin et fuir à travers champs.

Cette déclaration ne concorde pas avec celle de Tournai. C'est la première fois que M... fait allusion à ces trois inconnus.

Son interrogatoire terminé, le sourd-muet a été ramené à Tournai.

Un condamné innocent ?

LE PARQUET GENERAL A ORDONNE UNE NOUVELLE ENQUÊTE

Brest, 19 mai. — Le Parquet général vient d'ordonner qu'une nouvelle enquête soit ouverte sur le cas du facteur-receveur de Gouesnou, Jean Herriquet, 46 ans, condamné en avril dernier 4 ans de prison pour détournement d'un pli de 30.000 francs.

Le vol aurait été commis à Brest et Herriquet serait innocent.

Le condamné est marié et père de 7 enfants. Sa famille est dans la misère.

Les commerçants se plaignent des tracasseries administratives

M. BRIAND Y REMEDIERA A CONDITION QU'ILS FASSENT BAISSER LE PRIX DE LA VIE

Paris, 19 mai. — Le groupe extra-parlementaire du commerce, présidé par M. Louis Puech, député, et qui est composé de parlementaires et de présidents de syndicats, a été reçu, hier matin, par M. Briand.

Le groupe a demandé au président du Conseil de faire cesser les tracasseries administratives dont, dit-il, sont victimes les petits commerçants.

M. Briand a répondu qu'il allait s'y employer tout de suite, mais à la condition expresse que les présidents de syndicats s'arrangent pour faire baisser le prix de la vie dans le plus bref délai.

La farce de la mort

UNE CIGARETTE EXPLOSIVE A TUE UN JEUNE HOMME

Saint-Sever (Landes), 19 mai. — Le 3 janvier dernier, à la suite d'un repas de famille, Maurice Mouney, 23 ans, confectionna une cigarette dans laquelle il mit une pincée de poudre et l'offrit à son cousin Lavalette. Celui-ci la mit à la bouche, l'alluma et la fuma jusqu'à ce que l'explosion se produisît. Trois ou quatre jours après, le malheureux succombait dans d'atroces souffrances.

Poursuivi pour homicide involontaire, Mouney a été condamné à 200 fr. d'amende.

A l'aide des mineurs anglais

LES MINEURS DU CENTRE ONT DECIDE UNE GREVE DE SOLIDARITE

Bruxelles, 19 mai. — La centrale des mineurs du centre a admis le principe de la grève de solidarité avec les mineurs anglais. Le chômage se fera tous les lundis.

Une catastrophe a failli se produire en Manche

DEUX PAQUEBOTS SE SONT RENCONTRES

Le Hâvre, 19 mai. — On annonce ici qu'une catastrophe maritime a pu être évitée en Manche. Le paquebot anglais « Benalla » ayant à bord 1.450 personnes est entré en collision avec le vapeur « Patella ». Le choc fut terrible, une énorme déchirure se produisit. Malgré l'état du navire, le capitaine put le diriger vers la côte où il vint s'échouer quarante minutes après. Les passagers qui avaient été réveillés brusquement s'étaient précipités sur le pont, mais le commandant estima qu'il n'y avait pas lieu de mettre les embarcations à la mer. Le paquebot lança néanmoins des appels S. O. S. Des bateaux de sauvetage sortirent de Newhaven et d'Eastbourne, mais en raison du brouillard, ne purent découvrir les naufragés.

Les passagers furent débarqués à Newhaven.

Le « Patella » a pu continuer sa route sur Calais, quoique faisant eau ; le « Benalla » est coulé à un mille et demi de la côte.

Aux cheminots du Nord tués pendant la guerre

UN MONUMENT VA ETRE INAUGURE A LA GARE DU NORD A PARIS

Paris, 19 mai. — Demain vendredi, à 15 heures, le Baron de Rothschild, président du conseil d'administration de la Compagnie du Nord, entouré des membres du conseil d'administration et de tous les chefs de service de la Compagnie, présidera à l'inauguration du monument élevé à la gare du Nord, à la mémoire des agents de la Compagnie tués pendant la guerre. Cette cérémonie, à laquelle l'Orphéon du chemin de fer du Nord participera aura lieu en présence des familles des morts, des employés ayant été des enfants tués à l'ennemi, des délégations de blessés de guerre et d'agents de tous les services de la Compagnie.

DES SOLDATS DE LA CLASSE 19 ONT MANIFESTE DANS LA RUE

ILS PROTESTAIENT CONTRE UNE PUNITION INFLIGEE A UN DE LEURS CAMARADES.

Le lieutenant commandant un détachement de la classe 19, du 2me bataillon de chasseurs alpins, cantonné à Plombières, ayant puni un soldat rentré de permission en retard et ivre, un certain nombre de ses camarades se sont répandus en protestant et en chantant dans les rues du village.

L'autorité de Dijon, prévenue, a envoyé un escadron de dragons et une compagnie du 27me de ligne ; tout est rentré aussitôt dans l'ordre.

Le général Arbanere s'est rendu hier matin sur les lieux et a procédé à une enquête qui a abouti à la mise en cellule de quatre soldats. Le reste du bataillon est parti l'après-midi sans incident pour les pays occupés.

L'ex-roi de Hongrie va quitter la Suisse

Berne, 19 mai. — Le roi Charles de Hongrie a fait part le 14 mai, au Conseil Fédéral, de son intention de quitter définitivement la Suisse dans le courant du mois d'août, et a demandé par conséquent pouvoir continuer à rester en Suisse jusqu'à cette époque.

Le Conseil Fédéral après acte de cette communication et a accédé à la demande du roi, après que celui-ci eut donné son adhésion aux conditions mises à son séjour.

Dans la Région

L'AFFAIRE DES SACS A TERRE

HUIT INCULPES SUR 14 SONT RENVOYES DEVANT LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION. LE SORT DES 6 AUTRES SERA PROCHAINEMENT FIXE.

Bien qu'au Parquet il soit devenu extraordinairement difficile d'obtenir des renseignements sur l'affaire des sacs à terre, par suite de la discrétion des magistrats, nous croyons pouvoir affirmer que dans la soirée de jeudi, M. le juge d'instruction Gobert, chargé de l'élucider, a signé huit ordonnances de renvoi devant la Chambre des mises en accusation. Ces ordonnances concernent MM. Isidore Lévy, Guermonprez, Poissonnier, Tesse, Crespin, les deux frères Hamy et Gandon.

Le parquet statuera très prochainement sur les autres dossiers restant à examiner.

Un échafaudage s'est écroulé à Aulnoye

SUR 25 OUVRIERS PRECIPITES SUR LE SOL, 7 ONT ETE PLUS OU MOINS GRIEVEMENT BLESSES.

Hier vers dix heures, un échafaudage sur lequel travaillaient vingt ouvriers s'est effondré. Sept ouvriers occupés à l'entreprise Saintrap et Brice sont plus ou moins grièvement blessés. Ils se nomment : 1. Narcisse Boudeux, 56 ans, maçon, domicilié à Paris ; fracture de deux os de la jambe gauche ; évacué à l'hôpital de Maubeuge. — 2. Théodule Delfosse, 37 ans, charpentier, à Bousies, fracture des huitième et neuvième côtes droites, transporté à l'hôpital de Maubeuge. — 3. Emile Simpère, 27 ans, charpentier, à Fourmies, plaies multiples du nez, de la main et de l'avant-bras droit. — 4. Marcel Placé, 18 ans, charpentier, à Le Cateau, entorses des deux pieds, contusions lombaires, transporté à son domicile. — 5. Armando Rainaldi, 25 ans, cimentier, à Aulnoye, contusion de la hanche droite, évacué à l'hôpital de Maubeuge. — 6. André Dégrousé, 22 ans, charpentier, à Fourmies, contusions lombaires. — 7. Richard Raynaldi, 25 ans, cimentier, à Aulnoye, fracture des os du nez, sutures multiples, entorse du poignet gauche.

Le chef de la brigade de gendarmerie de Berlaimont, M. Caucheteux, fit prévenir trois docteurs : MM. Tulot, de Maubeuge, Guerssant et Bantegnies, de Berlaimont qui ont donné leurs soins aux blessés.

Le Parquet d'Avesnes, le Sous-Préfet et M. le lieutenant de gendarmerie Galissot, étaient sur les lieux ainsi que M. le Juge de Paix, Maillard, de Berlaimont.

La remise de la croix de guerre à Armentières

M. LOUCHEUR ASSISTERA A LA CEREMONIE

Dimanche prochain aura lieu la cérémonie de la remise solennelle de la Croix de guerre à la ville d'Armentières par le maréchal Foch. M. Loucheur, ministre des R. L., assistera à cette cérémonie.

AU CONSEIL DE GUERRE

DESERTEURS ET INSOUMIS

Hier, devant le 1er Conseil de Guerre présidé par M. le colonel Gossart ; M. le lieutenant Tellier faisant fonction de commissaire du Gouvernement, les condamnations suivantes ont été prononcées :

Louis Chagnon, détenu aux ateliers de travaux publics de Fort Gassion pour désertion à l'étranger en temps de guerre, 18 mois de prison.

— Edmond Mastin, caporal au 509e R. C. C., pour complicité d'évasion de Devischère, inculpé d'intelligences avec l'ennemi, 1 mois de prison avec sursis.

— André Pelgrin, détenu aux ateliers de travaux publics de Fort Gassion, pour désertion à l'intérieur en temps de paix, 1 an de prison.

— Arthur Meulin, du recrutement de Béthune, pour insoumission, 3 mois de prison avec sursis.

— Raymond Berngert, soldat au 509e R. C. C., pour désertion à l'intérieur en temps de paix, 4 ans de prison.

Sont-ce les voleurs de la cloche des Essarts ?

EN TOUT CAS LA POLICE LILLOISE A FAIT UNE EXCELLENTE CAPTURE

Nous avons, ces temps derniers, relaté le vol audacieux d'une grosse cloche d'église, commis au village des Essarts, par d'imprudents malandrins, possesseurs d'un camion automobile.

Or, M. Perny, chef de la sûreté lilloise croit avoir mis la main sur ces malfaiteurs qui sont au nombre de trois.

C'est à la suite d'un vol de tôle ondulée d'une valeur de 4.000 fr., vol également commis à l'aide d'un camion-auto, mais cette fois, à Loos, dans un dépôt situé derrière l'usine à gaz de la commune précitée, que l'habile policier a été amené à s'occuper des malandrins dont il est ici question.

C'est le nommé Marcel Flamand qui transporta les tôles dérobées dans une ferme de la Grand'Route de Béthune. Ses compagnons sont les nommés Bondu, habitant à Lille, boulevard de la Liberté et Gruzon, demeurant dans la même ville, 23, rue d'Arcole.

Flamand et Bondu ont passé des aveux. Gruzon, lui, se contredit, cherche à nier, mais on croit qu'il ne tardera pas à suivre l'exemple de ses deux camarades.

A la sûreté on considère la prise de Bondu, qui est sujet belge, comme excellente. C'est un individu très à fait suspect, considéré comme l'auteur de nombreux méfaits.

L'enquête sur cette importante affaire continue activement. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de sa marche.

GROUPEMENT REGIONAL DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS

Congrès Départemental du 22 Mai

La Commission administrative du Groupement Régional du Personnel des Services publics rappelle que le Congrès Départemental se tiendra à Lille le dimanche 22 mai, à 10 heures du matin, dans la salle de la Coopérative l'Union de Lille, 147, rue d'Arras (prendre le tramway C à la Gare de Lille).

L'ordre du jour de ce Congrès a été fixé comme suit : 1. Rapport moral de la Commission provisoire ; 2. Rapport financier ; 3. Causerie par les délégués de l'Union Départementale des Syndicats du Nord et de la Fédération Nationale des Services publics ; 4. Statuts : discussion et vote ; 5. Nomination de la Commission administrative.

Nous adressons un pressant appel aux Syndicats adhérant à la Fédération des Services publics et les invitons à se faire représenter, de même que nous comptons sur la présence de nombreux membres du personnel des services publics non encore adhérents à une organisation syndicale.

Pour le G. R. : *Le Secrétaire.*

Travailleurs, méfiez-vous !

NE VOUS LAISSEZ PAS TENTER PAR CUBA

M. le Préfet du Nord vient de nous faire parvenir la communication suivante :

M. le Ministre de l'Intérieur signale qu'un important courant d'immigration de nos compatriotes vers l'île de Cuba s'est manifesté depuis quelque temps : ce sont surtout des ouvriers de métier qui sont attirés dans ce pays par des contrats de travail alléchants.

Or, la loi cubaine interdit l'immigration étrangère, provoquée dans de telles conditions et déclare nuls et sans effets tous contrats de travail passés hors des frontières de l'île.

Du fait de cette législation, nos compatriotes, une fois débarqués à Cuba, se trouvent dans l'impossibilité de faire respecter des conventions scélérates en abusant de leur bonne foi et de leur ignorance. D'autre part, nos agents consulaires, désarmés, ne peuvent intervenir en leur faveur.

Dernière Heure

LA QUESTION DE LA HAUTE-SILESIE

L'Allemagne assure qu'elle n'interviendra pas

Berlin, 19 mai. — M. Ch. Laurent, ambassadeur de France, a fait une démarche auprès du chancelier Wirth pour l'inviter à prendre des mesures pour empêcher l'envoi de matériel de guerre en Haute-Silésie, ainsi que l'organisation et le transport de volontaires en Haute-Silésie, le chef du Gouvernement allemand a donné l'assurance que l'Allemagne n'interviendrait pas en Haute-Silésie.

En même temps, M. Wirth a déclaré qu'il espérait que la Commission interalliée de plébiscite en Haute-Silésie, prendrait des mesures pour protéger les ressortissants allemands.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

FETE DU PONTENOY

Vendredi 27 mai, à 8 heures du soir, chez Terryn Henri, 43, rue de Toulouse, réunion de tous les commerçants de la rue de Toulouse, Chaussée de France et de ceux compris dans la rue d'Alma entre la rue de France et la rue de Toulouse. La réunion aura lieu sous la présidence de M. Médergang. Ordre du jour : organisation d'une fête pour le 12 juin. Présence indispensable. Le présent avis sert de convocation. — Pour le Comité, LOUCHEUR Emile.

LES AMATEURS DE CYCLES

M. Charles Cartel, employé, demeurant à Bondues, rue des Ardeaux, 14, a porté plainte contre inconnu qui, ayant profité de son absence, lui a dérobé sa bicyclette qu'il avait déposée dans un couloir de la rue Saint-Georges.

— Mme Vandenbroucq, cabaretière, demeurant rue des Champs, 38, a porté plainte contre un nommé Adolphe Neels, 45 ans, mécanicien, demeurant rue du Chemin de fer, 20, pour détournement d'un vélo qu'elle lui avait donné à réparer.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Pendant la quinzaine du 23 mai au 3 juin, il sera accordé par personne : café, 1.50 ; sucre en morceaux, 1.80 ; chicorée, 0.75 ; saindoux, 500 gr., 3.50 ; margarine, 500 gr., 3.50 ; lait Nestlé non sucré, 1/1 boîte, 2 b. ; cacao, 0.50 ; confitures, le pot, 1.40 et 2.50 ; haricots, 500 gr., à la raison, 0.45 ; savon de ménage, 1.25 ; autolave, lessive, 1.15 ; savonnettes : Bath Soap, 1.15. Les confitures, margarine, savon de ménage, l'autolave, savonnettes se paieront aux caisses spéciales de ces denrées.

AMICALE DE LA RUE DU BOIS

Aujourd'hui vendredi 20 mai, à 18 heures 30, réunion du comité directeur.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours aux Halles, vente libre de beurre frais de Normandie, 10.50 le kilo ; confiture, 1.40 et 2.50 le pot ; chocolat, 1.40 les 250 gr. ; fromage Hollande, 9.00 le kilo ; margarine, 7.00 le kilo ; brosses diverses de tous prix. Vente libre de vin rouge et blanc, 1.30 et 2.00 le litre ; pommes de terre de Merville, 0.50 le kilo, 2 kilos par personne ; vente libre de chaussures (salle des ventes).

GUIDE-INDICATEUR LOUIS MASSON — Couverture Rouge — Le plus complet — Contient le Prix des Places, les Tramways et les RUES DE LILLE — Le mieux informé — HORAIRES DES TRAINS

ETAT-CIVIL

Naissances. — Simonne Desaeger, rue Saint-Jean, 18. — Frédéric Hennebel, rue Lannes. — Lucienne Desauw, rue Fosseaux-Chênes, 75. — Raymond Seynaeve, rue Epeule. — Marie Gabreau, rue Fossés. — Francine Wullems, Quai de Calais, 2. — Simonne Meurisse, rue Turgot. — Jean Debroé, rue Meyerbeer.

Décès. — Philomène Declercq, veuve Sergent, 75 ans, boul. de Metz. — Théophile Motte, 51 ans, rue Ogiers, 11.

TOURCOING

APRES LA MANIFESTATION DU SOUVENIR A L'ECOLE DE LA CROIX-ROUGE.

A l'issue de l'inauguration du monument élevé par les anciens élèves de l'école municipale de la Croix-Rouge à leurs camarades morts pour la Patrie, un membre de l'association a fait une quête en faveur des mutilés de la grande guerre. Une somme de 112 francs a été recueillie et mise à la disposition du groupe des mutilés de Tourcoing.

Maintenant qu'ils ont rempli leur devoir de pieux souvenirs envers leurs chers disparus, les anciens élèves vont redonner à leur association son activité d'autrefois. C'est ainsi qu'ils organisent pour demain samedi 21 mai, à 8 heures du soir, un bal de famille dans la salle du gymnase de la rue de Gand. Les Sociétaires qui, par erreur ou par suite de changement d'adresse, n'auraient pas reçu leur invitation sont priés de la réclamer soit à l'école, soit chez M. Debórgher, président de l'amicale.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

La nuit, deux individus inconnus ont tenté de pénétrer dans le débit de boissons tenu par Mme Veuve Dhalluin, rue de la Latte, 60. Réveillés par le bruit, ces personnes s'est mise à la fenêtre et les deux hommes se sont enfuis. Ils n'avaient eu que le temps d'ouvrir les volets du magasin qui, d'ailleurs, ne fermaient pas complètement.

MUSIQUE MUNICIPALE

Aujourd'hui, à 20 heures très précises, répétition générale. Programme du concert du 22 mai, à 11 heures 30, sur la Grand'Place. Communications diverses ; voyage à la mer, etc.

ACCIDENT

Le petit Gustave Dhalluin, âgé de 23 mois, jouait hier autour d'un hangar situé dans la cour d'une maison voisine de celle de ses grands parents, 139, rue de Bouvines. Le jeune Desmaret, âgé de 15 ans, et atteint d'idiotie, était occupé à casser du bois à l'aide d'une serpe, quand tout-à-coup l'enfant vint poser sa petite main sur le bloc de bois. Il eut deux doigts de la main gauche tranchés.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Jean Simon, rue Jacquard, 32. — Léa Debut, rue de l'Alma, 12. — Emile Dumoulin, rue du Dahomey, 59. — Odette Fourmentin, rue de Belfort, 28. — Odette Deperchin, rue du Clocher, 25.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

ON PEUT RECLAMER. — Une somme en coupures de la Banque de France, une fiche de travail au nom de Lucien Vandenberghe et une feuille d'allocation au nom de Droulez Noël Marguerite ont été trouvées dans le magasin Bienvenu frères, grand'place.

Le tout a été déposé au commissariat de police, rue des Prés, à la disposition des légitimes propriétaires.

SOUVENIR DES ALLEMANDS. — Dans un tas de vieux matériaux appartenant à M. Haustrate, constructeur, et sis rue d'Amsterdam, 140, des ouvriers ont découvert un tube de gaz asphyxiant qui avait été abandonné par les allemands au moment de leur retraite forcée de 1918.

Des ouvriers s'étant avisés d'ouvrir ce tube, furent fortement indisposés. D'autres ouvriers s'empressèrent de le refermer solidement, car la fuite complète du gaz asphyxiant, contenu dans ce tube d'une longueur de plus d'un mètre, aurait pu incommoder tous les habitants du quartier.

M. Colsenet, commissaire de police, informé, a fait prévenir l'autorité militaire.

PERCEPTION. — Le Percepteur se rendra estaminet Delcroix, rue du Moulin, le lundi 23 mai, de 14 à 16 heures, pour percevoir les contributions et pour divers paiements à effectuer.

UN CHIEN ENRAYE. — Un chien suspect de rage ayant circulé sur le territoire de Tourcoing, le Maire de Wattrelos a pris un arrêté prescrivant que pendant un délai de deux mois à partir de ce jour, tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse. Jusqu'au 20 juillet 1921, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Yvonne David, rue de la Poste, 29.

Publications. — Henri Lefrançois, instituteur et Eva Duval, institutrice. — Augustin Leclercq débardeur et Blanche Impe, cabaretière.

LILLE

Pour les Fêtes de Lille

LES AMIS DE LA RUE DE PARIS

Le conseil d'administration s'est réuni cette semaine pour étudier l'organisation des festivités qui seront données, en collaboration avec la municipalité, le dimanche et le lundi des fêtes de Lille. Dès ce jour, il a été décidé de rétablir dans la rue de Paris la braderie ancienne, celle qui est vraiment la braderie de Saint-Sauveur et pour donner à cette partie des fêtes toute l'ampleur nécessaire, le comité fait appel aux marchands venant vendre des frites et moules pendant la nuit du dimanche au lundi et invite les forains et commerçants des marchés à s'installer le long de la rue de Paris, pour y liquider beaucoup de marchandises.

Le conseil d'administration a élu membres du comité directeur, MM. Béghin, Dussarat et Plume, commerçants de la rue de Paris.

Le président, F. DELBECQ.
Le secrétaire, L. JANIN.

43me Fête fédérale de gymnastique

AVIS AUX DEBITANTS DE TABAC DE LILLE ET LA BANLIEUE

Un encaisseur, muni d'une autorisation spéciale, signée du trésorier général du Comité d'organisation et revêtue du cachet du dit Comité, se présentera ces jours-ci dans tous les débits de tabac de Lille et la banlieue pour encaisser le montant des cartes vendues. Prière de vouloir bien lui remettre en même temps les cartes non vendues.

LE PERSONNEL DE LA GARE EST FELICITE

M. Javary, ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie du Nord, a transmis au personnel de la gare de Lille ses vives félicitations pour le dévouement avec lequel il s'est comporté pendant la période des fêtes de la Pentecôte.

On sait que ces fêtes amenèrent à Lille une quantité considérable d'étrangers, et qu'il fallut plus de 50 trains spéciaux pour assurer le départ de nos visiteurs.

Faculté des Sciences de Lille

SESSION D'EXAMEN JUIN-JUILLET

1° **Certificat d'études supérieures et diplômes universitaires.** — La Faculté des sciences ouvrira, à partir du 20 juin 1921, une session d'examen de certificats d'études supérieures et du diplôme d'ingénieur chimiste. Les candidats devront produire au secrétariat, du 30 mai au 9 juin, leur demande d'inscription sur timbre, accompagnée de leur acte (ou extrait) de naissance sur timbre, de leur diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire, des certificats d'aptitudes supérieures précédemment obtenus et de leur livret militaire, ainsi que l'autorisation de leur père ou tuteur en cas de minorité (La demande d'inscription doit porter en marge l'indication : 1. des ceux que le candidat pourra postuler dans la même session. Les candidats devront, en outre, justifier des inscriptions réglementaires et de l'accomplissement des travaux pratiques obligatoires. Le récépissé des versements des droits devra être envoyé au secrétariat de la Faculté des Sciences pour le 15 juin au plus tard.

2° **Certificat d'études physique, chimiques et naturelles.** — Une session d'examen du certificat d'études P. C. N. aura lieu à partir du 20 juin 1921. Les candidats devront produire au secrétariat, du 5 au 15 mai, leur demande d'inscription sur timbre, accompagnée de l'autorisation du père ou tuteur en cas de minorité. Ils devront justifier des inscriptions réglementaires et produire avec leur demande, leur acte (ou extrait) de naissance sur timbre et leur diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire. Le récépissé du versement des droits devra être envoyé au secrétariat de la Faculté pour le 15 juin au plus tard.

3° **Examen d'admission à l'Institut de chimie.** — L'examen d'admission des candidats qui désirent préparer à la Faculté des Sciences de Lille, le diplôme d'ingénieur chimiste, aura lieu au siège de la Faculté, 13, place Philippe-Lebon, dans la première quinzaine de juillet 1921. Les candidats devront produire au secrétariat de la Faculté, 13, place Philippe-Lebon, avant le 5 juillet prochain, les pièces suivantes : 1. Une demande d'inscription sur papier timbré, accompagnée de l'autorisation du père ou du tuteur en cas de minorité ; 2. un acte (ou extrait) de naissance, sur timbre, dûment légalisé. Ils recevront un avis les informant du jour et heure de l'examen.

Epreuves. — 1. Composition écrite de mathématique (durée 2 heures), une composition écrite de physique (durée 2 heures), une composition écrite de chimie (durée 2 heures) ; 2. Un examen oral sur les mathématiques, la physique, la chimie. A l'écrit comme à l'oral, ces trois matières de l'examen sont affectées du même coefficient. Le programme de l'examen sera adressé aux candidats qui en feront la demande au secrétariat.

N.-B. — Seuls les candidats possesseurs d'un diplôme de bachelier (mention mathématiques) seront dispensés de l'examen d'admission.

A PROPOS D'EXPULSIONS

Une note de l'Association des Locataires

Nous avons reçu la lettre suivante, au sujet des quatre familles expulsées de leur logement, rue du Gard, à Lille :

En réponse à tous les articles de journaux relativement à l'expulsion des locataires de la rue du Gard, il est de toute évidence que nous ne devrions plus voir de tels actes dans notre société actuelle, surtout après les sacrifices qu'ont fait les locataires pendant la guerre, car tout en défendant le sol national, ils défendaient la propriété privée, et que maintenant par esprit de lucre, on tolère les expulsions. Mais si nous, Association des Locataires, nous nous employons pour défendre par tous les moyens légaux les locataires de bonne foi, nous ne pouvons rien pour ceux qui ne le sont pas. Depuis le mois de février 1921, ces locataires sont prévenus qu'un jugement était rendu contre eux par le tribunal des référés ; nous leur avons proposé de venir à l'Association, disant que nous aurions fait le nécessaire à condition qu'ils paient un loyer à débattre. Ils nous répondirent qu'étant sinistrés, ayant été placés dans cette maison par la ville, ils ne devraient payer aucun loyer. Nous sommes allés voir M. le maire à ce sujet. Ce dernier nous a déclaré que depuis le 24 octobre 1920, les municipalités ont été dépossédées du droit de réquisitionner et que pour le moment, il avait avisé M. le préfet de la situation, par la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

Samedi dernier, un huissier a procédé à l'expulsion de quatre familles, sinistrées lors de l'explosion des Dix-Huit-Ponts, que la ville avait installées dans un immeuble réquisitionné par elle, 13, rue du Gard.

Depuis quatre jours, des familles ainsi que leur pauvre mobilier, sont à la rue et, chaque jour, les journaux signalent la situation lamentable de ces expulsés.

Ces expulsés sont venus à la mairie et, à mon grand regret, il m'a été impossible de leur donner satisfaction. D'abord, parce que la ville ne dispose d'aucun logement vacant et que les maisons semi-provisoires qu'elle a louées à l'Etat sont toutes occupées, ensuite, parce que le droit de réquisition des logements vacantes a été enlevé à l'autorité municipale.

Je ne puis donc rien faire pour ces malheureux et je ne pourrai non plus rien faire pour tous ceux des locataires que l'on viendrait à expulser.

Il y a là une situation inadmissible et elle peut engendrer non seulement du mécontentement, mais aussi des troubles. Or, si le gouvernement autorise l'expulsion des locataires de bonne ou de mauvaise foi, il ne doit, à mon avis, le faire qu'autant qu'il est assuré que ses représentants pourront, le cas échéant, loger ceux qu'il fera expulser.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Préfet, parce que vous êtes le représentant du gouvernement dans le département du Nord, pour que vous preniez d'urgence toutes mesures utiles pour mettre fin à un état de choses dont l'administration municipale ne saurait être rendue responsable et qu'elle ne saurait accepter sans protestation ».

A qui les récompenses ?

Les demandes concernant l'attribution de primes municipales, ainsi que celles provenant de la Fondation Boucher de Perthes, seront reçues à la mairie jusqu'au 10 juin 1921.

Les personnes désireuses de participer à ces libéralités, sont invitées à adresser une demande par écrit à M. le Maire de Lille, 39, rue de la Monnaie (5me direction, 3me bureau), en indiquant dans quelle catégorie elles désirent concourir.

Peuvent participer aux primes du Legs Boucher de Perthes, les ouvrières de moins de 40 ans, de bonne conduite, et qui se sont dévouées aux soins familiaux.

Les primes municipales sont accordées pour récompenser le travail et la bonne conduite et proportionnellement au nombre d'enfants.

Chapitre des voleurs

UN MAUVAIS PARENT

Dimanche dernier à l'arrivée à Lille, du train de Vervicq, M. Durnez Gaston, 20 ans, cultivateur, habitant la commune précitée, se plaignit à un gendarme de service, qu'on lui avait dérobé son portefeuille contenant une somme de 1015 fr.

Le plaignant ajouta qu'il croyait connaître celui qui l'avait dépouillé et fournit le signalement du voleur.

Or, mardi, alors que M. Durnez, montait dans un train en gare de Comines, il aperçut son filou, l'appréhenda et l'amena à la gendarmerie de Lille, où le coupable passa des aveux. Cet individu est un sieur Richard Durnez, 20 ans, terrassier, domicilié à Livarot (Calvados). C'est un cousin du volé. Comme il est de nationalité belge et ne se trouvait pas en règle relativement à la loi sur les étrangers, Richard Durnez, sera également poursuivi pour ce fait.

Las de la vie

Dans la matinée de jeudi, vers 7 heures, le marinier Georges Masson, patron de la péniche « Le Chêne », assisté par un débardeur, M. Lanoit, 9, rue Wicar, a retiré du canal de la Deûle, au quai du Wault, le cadavre d'un homme.

Grâce aux papiers trouvés dans les poches des vêtements du défunt on a pu rapidement établir son identité.

Il s'agit du sieur Augustin B... ex-jardinier en chef, de la clinique d'Esquermes et domicilié à Marcq-en-Barœul.

M. B... était parti depuis samedi dernier, de la maison de son fils, demeurant à Lille, boulevard Victor-Hugo et n'avait pu reparu depuis.

Depuis quelque temps le malheureux se trouvait en proie à la neurasthénie et donnait des signes de déséquilibre mental.

L'enquête a conclu à un suicide.

Le corps a été provisoirement conduit à la morgue.

Les funérailles d'Horace Boulogne

Les funérailles de notre confrère Horace Boulogne, lieutenant du 41e d'artillerie, décoré de la Légion d'Honneur, Croix de guerre avec palme, mort pour la France à Pontavert (Aisne) le 20 septembre 1919, à l'âge de 27 ans, auront lieu le mercredi 25 mai, à 9 heures et demie. Assemblée à 9 h. 15, à la chapelle de l'Eglise Saint-Maurice.

HARRIS Détective privé, LILLE 1, rue des Tanneurs. Tél. 13-32 RENSEIGNE sur TOUT Vols - Divorces Rapides - Forfait Direction : A. LOUIS Ex-commissaire de police. Brigade mobile Nord.

LA FOIRE DES SEMENCES

L'Exposition Foire de Semences organisée par l'Office Départemental agricole du Nord se tiendra à Lille, dans l'ancienne Bourse du Commerce, du 24 août au 15 septembre.

Les inscriptions sont reçues à la Direction des Services agricoles, 2, rue St-Bernard, à Lille, jusqu'au 15 juillet 1921.

ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE

Dans la séance du jugement du concours de physique et chimie, et celui d'histoire générale de l'architecture, le jury de l'école nationale des Beaux-Arts de Paris a décerné les récompenses suivantes aux élèves de l'école régionale d'architecture de Lille :

Concours de physique et chimie : 3e médaille, à M. Sarazin ; Mention à M. Montaigne.

Concours d'histoire générale de l'architecture : Mention à MM. Liessens, Desmet, Ghesquière et Thiffry.

LES « AMIS DE LILLE » ILS DESIRENT DES PHOTOS

Le Comité des « Amis de Lille » rappelle qu'il est acheteur des plus intéressantes épreuves photographiques tirées pendant la durée des fêtes. Prière d'adresser les épreuves non collées avec le prix au Pavillon touristique des « Amis de Lille », place de la Gare.

TICKETS DE PAIN A PRIX REDUIT

Les boulangers sont invités à déposer, avant